



Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **B. VILFLECK** le **15/03/2021**

Date du précédent contrôle : **28/10/2009**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de l'existant**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1970-1975**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. CHARLES SUIRE

LE CAMBOU BAS

24170 CARVES

Section et n° de parcelle : **B2 289**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. CHARLES SUIRE

LE CAMBOU BAS

24170 CARVES

FRANCE

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **2**

Nombre de pièces principales : **4**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles : **3856 m²**

Présence d'un puits : **Oui**

Présence d'une source : **Ne sait pas**

Utilisation pour la consommation humaine : **Ne sait pas**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Autre**

Précisions : **Dans le puisard**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est partiellement accessible.

Il existe un bac à graisses.

Nombre de bac à graisses : **2**

Volume en litre : **Nous ignorons le volume du bac à graisses.**

Accessibilité : **Le bac à graisses n'est pas accessible.**

Nous ne savons pas si le bac à graisses présente un signe d'altération.

Commentaire : **Le bac a graisses se situe sous une grosse dalle de béton trop lourde pour être ouverte seul**

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique n'est pas accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : Nous ignorons le volume de la fosse septique.

Nous ne savons pas si la fosse septique présente un signe d'altération.

Commentaire : **Fosse septique sous la chappe dans la maison**

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Avril 2017**

Bordereau : **Oui**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. ANDRIEUX Sylvain**

Hauteur de boues : **Ne sait pas**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Oui**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Précision sur le traitement : **tranchée d'épandage pour la fosse septique uniquement, le reste de l'assainissement va dans un puisard**

Aucun élément ne permet de mesurer la taille de l'installation.

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Non**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Non**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **30**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

Commentaire : **le long de la façade**

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il n'existe pas de regard avant traitement.

REGARD DE CONTROLE

Il n'existe pas de regard de contrôle.

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Arbres proche des drains**

Risques possibles : **Obstruction par les racines**

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

Section et n° de parcelle : **B2 289**

M. CHARLES SUIRE

LE CAMBOU BAS

24170 CARVES

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Fongauffier**

Diagnostic de bon fonctionnement du **15/03/2021**

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- Les regards de la fosse septique et du bac à graisses étant inaccessibles, je n'ai pu vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Des réhaussees devront être installées pour faciliter l'entretien notamment du bac à graisses et pour que l'agent du SPANC puisse remplir sa mission.
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Les regards de la fosse septique et du bac à graisses étant inaccessibles, je n'ai pu vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Un puisard n'est pas un système de traitement des eaux usées (surface, profondeur, et granulométrie des matériaux inadaptées). Il serait préférable d'installer un système de traitement conforme.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- Cependant, l'installation est située dans une zone à enjeu sanitaire: périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Fongauffier. Ceci implique la mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans.

L'installation comprend les éléments suivant :

- Fosse septique + Bac dégraisseur + puisard et tranchée d'épandage

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Ventilation de fosse non conforme.
- Absence de traitement des eaux usées : rejet en surface, présence d'un puisard.
- Système de traitement inadapté à la nature du sol.

Travaux à effectuer :

- **Installer une ventilation de fosse conforme.**
- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (Installations neuves ou réhabilitations).

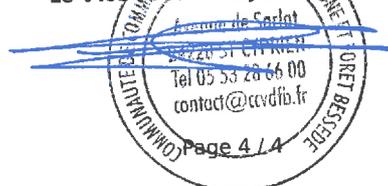
Fait à Saint Cyprien le 16/07/2021

B VILAYLECK

Fait à Saint Cyprien le 25/07/2021

Pour le Président **OSI ORHAND**

Le Vice-Président **J.B LAQUE**



Fait à CARVES

Le 23/03/2021

Le Maire

CHAONEL